

## FONCTIONS de CPC EPS

### Inspection de Montluçon 2

Les fonctions et les missions de conseiller pédagogique de circonscription sont définies dans la note de service n°96-107 du 18 avril 1996.

Le CAFIPEMF est requis, de préférence option EPS. Si le candidat retenu n'est pas titulaire de cette option, il s'engagera à la préparer et à se présenter aux épreuves.

L'intervention sur l'ensemble de la circonscription exige de la disponibilité.

#### **1. LE CADRE DE LA CIRCONSCRIPTION :**

La circonscription de Montluçon 2 est essentiellement rurale et très étendue. Il en résulte des déplacements longs et fréquents.

#### **2. LES MISSIONS DU CPC :**

- Le CPC assure ses missions au sein de la circonscription mais également dans le cadre de tâches déterminées par l'équipe départementale EPS.
- Il seconde l'I.E.N. dans la mise en œuvre des priorités ministérielles et départementales en liaison avec les partenaires.
- Le CPC sera amené à conduire des missions spécifiques à la circonscription.
- Il devra faire preuve de capacités d'organisation et de gestion en raison de la diversité de ses missions.

##### **a) Formation**

- suivi des professeurs des écoles débutants
- aide et conseil aux enseignants par des suivis individuels ou rencontres d'équipes.
- intervention en formation continue (stages départementaux, stages de circonscription, animations pédagogiques)
- participation à différents jurys d'examens.

##### **b) Animation et production**

- soutien à la mise en œuvre des projets d'école, des activités nouvelles ou innovantes
- aide à l'organisation de rencontres inter-classes et inter-écoles
- élaboration de documents pédagogiques (écrits, vidéos, cdroms)
- conduite et animation de groupes de travail thématiques

##### **c) Gestion**

- suivi de projets d'écoles
- agrément des intervenants extérieurs
- organisation des plannings des installations sportives
- suivi et contrôle administratif des sorties scolaires et de la sécurité dans les écoles (ACMO)
- suivi des dossiers thématiques